

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180629_12

OBJET : Approbation du plan de
prévention de la radicalisation

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le :

10 JUL. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 24
Procuration : 5
Votants : 29
Abstention : 0
Exprimés : 29

Le Maire

L'él(u)e délégué(e)



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-sept heures dix
neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON
Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ;
VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ;
LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL
Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI
Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ;
NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; COURTOIS
Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ;
PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Henri Claude représenté par MOREL Harry Claude
BOYER Julie représentée par HOAREAU Claudette

Absents

HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; GUEZELLO
Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI
Marie Pierre ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla ;
GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire
pris au sein du conseil.

Madame Rose Andrée MUSSARD, 4^{ème} adjointe, a été
désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces
fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° :

20180629_12

OBJET :

**Approbation du plan de
prévention de la
radicalisation**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Après les attentats de 2015 et la montée de la radicalisation, le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation de 2016 a adopté un plan d'action et de mobilisation comportant 80 mesures pour prévenir et combattre la radicalisation.

L'État a affirmé, avant tout, sa mission sécuritaire de la population et également indiqué que la dimension préventive doit être intégrée à la démarche.

L'intervention des collectivités et des associations doivent s'inscrire dans le cadre de la politique de la ville. Dans ce contexte et sur demande des services de l'État, un plan de prévention de la radicalisation, adapté à la situation locale a été élaboré.

La Ville a souhaité que ce plan soit en cohérence avec les compétences de la politique de la ville et de cohésion sociale de manière générale.

Ce plan vient en complément de la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture. Il doit :

- s'attacher aux champs de la prévention primaire et secondaire (la prévention tertiaire relevant uniquement de l'autorité judiciaire),
- mettre en place de mesures de droit commun : protection de l'enfance, prévention de la délinquance et le soutien à la parentalité,
- mobiliser le partenariat tant institutionnel qu' associatif,
- mettre en œuvre un groupe opérationnel dédié qui doit permettre d'identifier, de manière complémentaire, de structurer une démarche locale de repérage et de prise en charge individualisée.

Il a été élaboré lors des deux séances de travail du 20 septembre et du 10 octobre 2017 avec les partenaires et vient en complémentarité des actions menées par les institutions et associations.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui a vocation à animer le volet prévention de la délinquance sera l'instance d'animation de ce plan ainsi que l'animation du groupe opérationnel dédié qui travaillera à structurer une démarche locale de repérage de la radicalisation et de prise en charge individualisée en collaboration avec les différents acteurs locaux.

Les échanges à caractère confidentiel pourront se faire dans un cadre sécurisé puisque le CLSPD est doté d'une charte déontologique.

Ce plan a été présenté en assemblée plénière du CLSPD du 23 novembre 2017 en présence du Procureur de la République, du Sous-Préfet de l'arrondissement sud et des représentants institutionnels et associatifs.

Il a été validé au comité de pilotage du contrat de ville du 3 mai 2018.

Les principales actions définies dans ce plan concernent :

- la réalisation d'un diagnostic local,
- la formation des agents associatifs à la prévention de la délinquance,
- le repérage et la prise en charge individualisée,
- le soutien aux actions collectives de prévention.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de prévention de la radicalisation ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à contractualiser le plan de prévention avec le Préfet, le Procureur, le Président du Conseil Départemental, le Recteur d'Académie ;
- d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°12,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés* :

Présents : 24

Représentés : 5

Pour : 29

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. APPROUVE le plan de prévention de la radicalisation annexé à la présente délibération.

Article 2. AUTORISE le Maire à contractualiser le plan de prévention avec le Préfet, le Procureur, le Président du Conseil départemental et le Recteur d'Académie.

Article 3. AUTORISE le Maire à le signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme, L'élu(e) délégué(e)
Le Maire

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : 10 JUIL. 2018



Christian LANDRY

Plan de prévention de la radicalisation

Vu le plan National de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, adopté par le Gouvernement le 23 avril 2014,

Vu le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 26 octobre 2015, visant à promouvoir une action globale de prévention impliquant l'ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales,

Vu le cadre de référence national d'avril 2016,

Vu le Plan d'Action contre la Radicalisation et le Terrorisme (PART) présenté par le Premier Ministre le 9 mai 2016, se substituant à celui de 2014, dans le cadre du Comité Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR),

Vu la convention de partenariat entre l'Etat et l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités relative à la prévention de la radicalisation violente signée le 19 mai 2016,

Vu la convention de partenariat entre la Préfecture de la Réunion, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Association des Maires du Département de la Réunion relative à la prévention de la radicalisation signée le 22 février 2017

Vu le contrat de ville 2015-2020 de la ville de Saint-Joseph signé le 6 juillet 2015,

Vu le plan local d'actions de prévention de la délinquance signé le 31 mars 2016,

Vu la délibération n°..... du conseil municipal du

Préambule :

Les attentats qui ont lourdement frappé la France depuis le 7 janvier 2015 marquent une nouvelle forme de terrorisme. Le nombre de signalement de cas de

radicalisation qui n'a pas cessé d'augmenter en France métropolitaine et dans les Outre-Mer met en lumière l'ampleur de ce phénomène et nécessite la mobilisation de tous dans le respect des compétences et des missions de chacun.

Pour mémoire il faut entendre par « **radicalisation** » : « *un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel* » (Farhad Khosrokhavar).

Présentée lors du comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) réuni le 9 mai 2016, la stratégie nationale s'incarne désormais autour du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) décliné en 7 axes et 80 mesures :

- Détecter les trajectoires de radicalisation et les filières terroristes le plus tôt possible,
- Surveiller, entraver et neutraliser les filières terroristes,
- Combattre le terrorisme dans les réseaux internationaux et dans ces sanctuaires,
- Densifier les dispositifs de prévention de la radicalisation pour assurer une prise en charge individualisée des publics,
- Développer la recherche appliquée en matière de contre discours et mobiliser l'islam de France,
- Mieux protéger les sites et les réseaux vulnérables,
- Savoir réagir à toute attaque terroriste et manifester la résilience de la Nation

Face à la radicalisation, l'Etat se mobilise fortement pour assurer la protection de chaque citoyen mais ce phénomène nécessite de renforcer le partenariat entre l'Etat et les collectivités afin que les politiques publiques déployées par ces dernières puissent intervenir en complémentarité des actions engagées par l'Etat et notamment en termes de prévention.

A ce titre, le maire, responsable de l'animation de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre sur le territoire communal dispose de pouvoirs de police. En outre, il joue un rôle important en matière d'action sociale et éducative, de lutte contre les incivilités, de tranquillité publique et de prévention de la récidive. C'est ainsi que la collectivité a un rôle essentiel à jouer pour contribuer à la prévention et à la détection des situations de radicalisation qu'agents publics et associations locales pourraient détecter.

En effet, la prévention de ce phénomène nécessite d'intervenir bien en amont afin d'éviter le basculement dans l'extrémisme et le terrorisme. On distingue ainsi trois types de prévention :

- La prévention primaire, générale et collective, intervient en amont et mobilise des politiques publiques ou dispositifs qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation mais peuvent utilement y concourir.
- La prévention secondaire, ciblée en direction des personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation, permet un accompagnement individualisé dans la durée,
- La prévention tertiaire, correspondant à la prévention de la réitération relève principalement de l'autorité judiciaire.

Dans le cadre de l'intensification des dispositifs de prévention pour assurer une prise en charge des publics, ce sont les deux premiers niveaux de prévention qui sont concernés et qui nécessitent une bonne coordination des acteurs publics.

Enfin, et même s'il convient de ne pas faire d'amalgame entre quartiers de la politique de la ville et territoires de radicalisation, il importe de mobiliser fortement le contrat de ville car :

- La politique de la ville propose un cadre d'intervention partenarial de proximité,
- Le contrat de ville s'attache à apporter des réponses innovantes et opérationnelles aux difficultés rencontrées par les habitants,
- Les fragilités multi factorielles des habitants des quartiers prioritaires et notamment des jeunes en rupture les rendent plus vulnérables aux manipulations.

Ainsi, sans limiter le champ d'intervention aux quartiers de la politique de la ville pour éviter toute discrimination des habitants y résidant, le présent plan de prévention de la radicalisation s'attache à préciser le diagnostic territorial des ressources mobilisables et à établir un plan d'actions évaluable conformément à la circulaire d'orientation du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 21 janvier 2016. La commune disposant à la fois d'un contrat de ville et d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, ce plan constituera le volet « prévention de la radicalisation » des deux contrats.

I - LE DIAGNOSTIC LOCAL

Afin d'élaborer le présent de prévention de la radicalisation violente, un groupe de travail animé par la coordinatrice du CLSPD a été mis en place. L'objectif était de faire un état des lieux global du territoire (forces et faiblesses) et de travailler à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention de la radicalisation.

Les membres sont les mêmes que ceux du groupe opérationnel consacré à la prévention de la délinquance, à savoir : les services de l'État (notamment délégué du préfet), la CAF, CCAS, mission locale, le conseil départemental, service de la collectivité (politique de la ville, CLSPD, service dédié à la jeunesse...), les bailleurs sociaux, établissements scolaires, le SPIP, la PJJ, l'ARS et un représentant de la communauté musulmane.

Les associations de la ville et les Conseils Citoyens sont associés à l'élaboration de ce plan mais ne seront pas nécessairement intégrés au groupe opérationnel.

A - Le phénomène de radicalisation sur le territoire de La Réunion

La Réunion, comme les autres régions de France, n'est pas épargnée par les phénomènes de radicalisation sur fond de repli identitaire et religieux, malgré un islam très respectueux des valeurs de la République et une société multiculturelle saluée pour la qualité de son vivre-ensemble.

Face au basculement d'un certain nombre d'individus dans un processus de radicalisation, l'accent a été porté, dès avril 2014, sur la prévention de ce phénomène, avec la mise en œuvre du premier plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. A la Réunion, le préfet de région a été désigné pour fédérer et coordonner les acteurs locaux autour de l'accompagnement des jeunes signalés et de leur famille.

Depuis la mise en œuvre de la cellule départementale de prévention de la radicalisation, à laquelle sont associés les coordonnateurs des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, une centaine d'individus ont fait l'objet, à divers titres, d'un suivi pour radicalisation. Au-delà de cet accompagnement et depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, deux opérations judiciaires ont également permis de neutraliser une filière en juin 2015 et un individu velléitaire en avril 2017, preuve que le phénomène est présent à la Réunion.

Les efforts doivent aujourd'hui être poursuivis par une mobilisation accrue des acteurs locaux à l'échelle communale et notamment sur les communes signataires d'un contrat de ville où les multiples fragilités des habitants et jeunes en rupture les rendent plus vulnérables aux manipulations.

Le présent plan de prévention de la radicalisation qui constitue une annexe au contrat de ville permet de décliner localement les possibilités de suivi ce qui constitue une réponse à l'enjeu majeur de renforcement du maillage territorial pour identifier au plus près des quartiers les signaux faibles et prévenir la radicalisation.

B - Les données socio-économiques de la ville de Saint-Joseph et fragilités repérées des quartiers prioritaires

La situation démographique : en 2013, la commune de Saint-Joseph recense une population totale de 37 550 habitants ; la population active constitue 42.1 % de la population totale (densité moyenne : 210 hab/km²).

Le nombre d'habitants est en constante augmentation depuis plusieurs années. La proportion des jeunes est la plus forte puisque un quart de la population à moins de 14 ans et que la tranche des moins de 29 ans est également importante. Les quartiers les plus peuplés sont ceux du centre-ville et du littoral et de l'est.

La commune de Saint-Joseph dispose sur son territoire de 3 quartiers classés en zone prioritaire (liste fixée par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014), les quartiers : Cayenne/Butor/Les Quais ; Centre-Ville/Cités ; Langevin.

Ces quartiers prioritaires concernent une population particulièrement pauvre avec une forte composante en habitat social. Cette nouvelle géographie prioritaire concerne 5620 habitants.

La situation socio-économique : l'emploi total (salarié et non salarié) est de 7459 en 2013 avec un taux de chômage des 15 à 64 ans de 44.1 % ; le taux

d'activité est de 67.7 % et le taux d'emploi de 36.6 %. (*Sources INSEE RP2008 et RP2013*).

La courbe du taux de chômage est également croissante depuis 2006. Il touche 42% de la population. Les jeunes sont principalement impactés avec un taux à 62,43% pour les 15 – 34, contre 39,5% pour les 25- 54 ans et 29,1% pour les 55-64 ans.

L'enseignement : on trouve sur le territoire communal 5 écoles maternelles, 21 écoles élémentaires et primaires, 3 collèges, 4 lycées dont 1 lycée agricole et horticole et 1 lycée professionnel.

Les équipements publics et de loisirs :

- ***Administratifs*** : les principaux bâtiments administratifs sont la mairie centrale qui accueille une partie des services (Etat civil, le cabinet du maire..) ; plusieurs bâtiments administratifs regroupant les autres services répartis sur le centre-ville; des mairies annexes, un CCAS, un office de tourisme, le pôle emploi, des agences postales, une caserne des pompiers, une gendarmerie etc....
- ***Culturels*** : une médiathèque, un cyber base, un pôle social et culturel, une école de musique
- ***Sportifs*** : Plusieurs stades et terrains de footbals répartis dans les différents quartiers, des gymnases, piscines, plateaux sportifs sur différents quartiers et de nombreux sentiers de randonnées.
- ***Religieux*** : plusieurs lieux de cultes sont recensés, trois églises, plusieurs chapelles, une mosquée
- ***Santé*** : On recense plusieurs cabinets médicaux, des services de radiologie, plusieurs pharmacies, des cabinets paramédicaux et divers professionnels de santé ainsi qu'un Ehad et une clinique.

La sécurité actuelle et la prévention de la délinquance à Saint-Joseph

La commune de Saint-Joseph est confrontée à une délinquance à majorité endogène, souvent engendrée par l'inactivité et l'abus d'alcool. On constate une augmentation des vols avec violences, des destructions et incendies volontaires. L'ensemble des indicatifs « vol » s'oriente vers une baisse mais reste élevé.

Les atteintes aux personnes restent importantes. La gare routière est particulièrement touchée par des actes de malveillance et un projet de vidéo-protection dédié, est piloté par le Conseil Départemental (cette plus-value certaine ne pourra qu'être renforcée par une extension sur ces abords).

La communauté de brigade de Saint-Joseph est compétente sur la circonscription de la commune. Elle est constituée par les brigades de proximité de Saint-Joseph et Petite-Ile. La première est située à moins de cinq minutes du centre-ville alors que la seconde est éloignée et nécessite 15 minutes environ pour une intervention.

Les délais d'intervention différent donc suivant le lieu de l'intervention et la brigade de permanence.

La police municipale se compose d'un effectif théorique de 8 personnels renforcés par 2 ASVP et d'une secrétaire et travaillent de 7 heures 30 à 16 heures en collaboration étroite avec la gendarmerie. Une permanence est tenue le week-end par un personnel (téléphone portable). La police municipale n'effectue pas de service de nuit mais participe à la surveillance des manifestations sportives ou culturelles et des diverses festivités organisées. Elle vient compléter l'action de la gendarmerie par sa connaissance du terrain et de la population.

En décembre 2015, la Commune a renouvelé la convention de partenariat avec la gendarmerie afin de coordonner les actions de la police municipale et la gendarmerie selon leurs domaines de compétences et des interventions communes. La sécurisation des espaces publics fait l'objet d'une attention particulière notamment aux abords des établissements scolaires et de la gare routière.

C - Le partenariat local et les bonnes pratiques repérées

❖ Dans le cadre du plan local de prévention de la délinquance, des groupes de travail ont été mis en œuvre, à travers :

- le groupe opérationnel consacré aux jeunes exposés à la délinquance,
- le groupe opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
- le groupe opérationnel consacré à l'amélioration de la tranquillité publique.

❖ Transversalité opérationnelle entre CLSPD et Contrat de Ville

L'utilisation des moyens spécifiques du contrat de ville y compris ceux liés à l'abattement sur le TFPB, en faveur du renforcement des moyens de personnels de

proximité concourt directement à l'amélioration de la tranquillité résidentielle, publique et à la prévention des incivilités répondant ainsi aux objectifs du CLSPD.

II – LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Compte tenu du caractère multifactoriel du phénomène, le présent plan de prévention de la radicalisation annexé au contrat de ville entend favoriser la mobilisation d'un large partenariat à l'échelle des quartiers prioritaires et par extension au territoire communal en respectant les compétences et prérogatives de chacune des parties.

	Cellule de suivi du préfet	PPR
Objectif	Sécurité	Education - Formation Accompagnement
Modalités d'intervention	Signalement et mesures individuelles ciblées	Promotion et développement d'actions collectives
Périmètre d'intervention	Région Réunion	QPV et par extension territoire communal

Dans ce cadre, des outils et actions seront développés pour accompagner les professionnels, les habitants, les parents sur les questions de radicalisation.

III – Recensement des acteurs et des dispositifs existants à Saint-Joseph

Au-delà de ces outils spécifiques, la Commune s'est engagée depuis quelques années dans une politique territorialisée contribuant à la prévention primaire et secondaire par la mise en place de différents dispositifs :

Recensement des acteurs et des dispositifs existants

Domaine	Dispositifs/ acteurs	Actions	Publics bénéficiaires
Prévention de la délinquance	Opération Ville Vie Vacances (OVVV)	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et de prise en charge éducative durant les périodes de vacances scolaires. - Faire de la prévention contre les conduites à risque - Valoriser le savoir-faire de chaque participant - Inculquer des valeurs importantes telles que la solidarité, la tolérance, la citoyenneté - Promouvoir pendant les vacances scolaires un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative. - Viser l'autonomie, la responsabilité, le lien social entre pairs 	pré adolescents et adolescents issus des quartiers prioritaires de la commune

	<p>Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)</p>	<p>Missions de prévention : Accompagnement médiateur, repérer les jeunes en difficulté, entretien, suivi du problème, déterminé le professionnel qui peut l'aider</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention de décrochage scolaire - Travail d'écoute, et de relation avec certains parents - Ouverture d'un espace « exposition » pour que les parents puissent avoir un aperçu du travail effectué par leurs enfants lors des activités - Remobilisation autour des savoirs, savoir être, savoir faire - Projet en alternance, confrontation à la vie en entreprise - Travail de projet professionnel pour trouver un emploi - Ouverture à d'autres filières 	<p>16 à 25 ans (majoritairement des 16 à 18 ans).</p> <p>Particularité : reçoit des jeunes de toute l'Académie (en effet, le Lycée Paul Langevin accueille des élèves de toute l'île).</p>
<p>Éducation</p>	<p>Projet Educatif Territorial (PEDT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Épanouissement et développement intellectuels des enfants - Travail en commun avec les projets des écoles ce qui permet une meilleure coordination des projets - Mise en place d'actions thématiques ciblées aux tranches d'âge - L'ouverture des TAP a permis à un nouveau public de découvrir l'animation, ce qui a apporté une demande plus grande au niveau des <u>Accueil Collectif des Mineurs (ACM)</u>. - De plus en plus de partenariats voient le jour, autant avec les associations, qu'avec les parents - La venue des parents sur les temps du TAP laisse envisager une meilleure complémentarité entre les familles et les agents du service 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les tranches d'âges et tous les publics sont touchées (de 3 à 11 ans) - 3363 élèves inscrits pour l'année 2015-2016
<p>Centre d'Information et d'Orientation (CIO)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil individuel - Construction de projet de vie - Procédures d'orientation d'aide à la réussite des élèves (adaptation et persévérance scolaire) - Informations collectives des équipes pédagogiques, des élèves et des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Élèves et parents d'élèves secondaire - Adultes 	

	<p>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'épanouissement personnel de l'enfant - Donner et/ou redonner une place centrale aux parents dans le soutien à la scolarité. - Créer une confiance mutuelle - Trouver une relation plus harmonieuse avec l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 à 11 ans - 12 à 14 ans <p>Du CP au CM2 : 460 élèves du primaire 6ème;5ème;4ème et 3ème : 80 collégiens</p>
Santé	<p>Contrat Local de Santé (CLS)</p>	<p>Le CLS permet d'articuler : les politiques de santé avec les besoins et les dynamiques locales, en intégrant l'ensemble des déterminants de la santé : logements, transports, environnement physique, cohésion sociale etc.</p>	<p>L'ensemble de la population du territoire est concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - enfants - parents
Soutien à la parentalité	<p>Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les parents dans leurs rôles et compétences au sein de la famille - Mettre en place des actions de proximité pour favoriser les relations entre les parents - Accompagner les parents dans l'insertion sociale et professionnelle 	<p>Tous les parents (mixité sociale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parents actifs - Parents demandeurs d'emploi
Jeunesse	<p>Village Bougé Jeunesse (VBJ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les jeunes à la mobilité - Formation/ Concours/ Étude/ Emplois - Mise en place d'activités pour prévenir de la délinquance 	<p>16/35 ans</p> <p>Travail avec les parents Demandeurs d'emploi</p>

<p>Culture</p>	<p>Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le contact des enfants ou des jeunes avec les œuvres par la rencontre des artistes et des professionnels culturels - Permettre l'intervention d'artistes ou d'intervenants artistiques, culturels en milieu scolaire - Faire participer les élèves aux manifestations culturelles organisées dans et hors de la commune - Développer la sensibilisation des publics depuis le plus jeune âge - Amener le public à des pratiques artistiques - Développer la dimension intergénérationnelle - Développer le lien entre jeunesse et éducation populaire 	<p>- Élèves et enseignants du 1^{er} et 2nd degré</p>
<p>Cohésion sociale</p>	<p>Contrat Territoire de Lecture (CTL)</p>	<p>Accompagner la collectivité territoriale, les professionnels des bibliothèques, mais aussi le milieu associatif afin d'assurer le développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture, en adaptant les outils et les services.</p>	
	<p>Convention Territoriale Globale (CTG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'efficacité, la cohérence, et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. - Définir le projet stratégique global du territoire, ses modalités de mise en œuvre à partir d'un diagnostic en associant l'ensemble des acteurs internes et externes 	<p>Habitants Associations Commune CCAS CDE Élus</p>
	<p>École ouverte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de l'établissement quelques jours pendant les vacances scolaires 	<p>Elèves de CM2 et élèves du collège</p>
<p>Santé / citoyenneté</p>	<p>Comité d'Éducation à la Santé et Citoyenneté (CESC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'éducation à la citoyenneté - préparer le plan de prévention de la violence - proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion - définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives 	<p>Les collégiens et les lycéens</p>

	<p>Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)</p>	<p>- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil - Coordonner la politique enfance et jeunesse - Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société</p>	<p>Les enfants de 0 jusqu'à 17 ans et leurs parents</p>
	<p>Conseil Municipal des Enfants (CME)</p>	<p>Le CME permet aux enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de s'exprimer, • de donner leur avis, • d'être d'informés, • d'être consultés sur des projets, • de proposer des idées pour améliorer la Ville • et de mener ensemble des actions. <p>Le rôle du conseiller est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • représenter ses camarades, • participer à la vie de la cité • et travailler sur des projets avec les élus adultes. 	<p>Enfants scolarisés en primaire (CM1 et CM2) et résidant à Saint-Joseph</p>
	<p>Conseil municipal des collégiens</p>		<p>VBJ</p>
<p>Droit</p>	<p>Point d'Accès aux Droits (PAD)</p>	<p>Démocratiser davantage le droit Apporter des conseils juridiques adaptés Encourager les conciliations</p>	<p>La population</p>

Emploi/ insertion	Le pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> - recherche d'emploi (prestations spécifiques et soutien financier pour les déplacements nécessaires), - entrée en formation (financée par le pôle emploi avec rémunération du stagiaire et - soutien pour les déplacements, l'hébergement et la restauration), - la reprise d'emploi (soutien financier pour les déplacements nécessaires). 	Les demandeurs d'emploi 18 ans et +
	Mission Locale Sud (MLS)	<ul style="list-style-type: none"> - aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale - la journée d'insertion citoyenne en partenariat avec la Ville (porteuse du projet) : apporter des réponses concrètes aux jeunes sur leur besoin d'insertion autour de la formation, l'emploi, la création d'activité, la mobilité, le concours et la citoyenneté. - alon Koz santé 	Jeunes de 16 à 25 ans

IV – Le plan d’actions en faveur de la prévention de la radicalisation

Le plan d’action de prévention de la radicalisation s’articule autour de trois priorités : repérage, formation et soutien aux actions collectives de prévention.

A – Modalités de repérage

D’une manière générale l’ensemble des acteurs (habitants, associations, professionnels...) sont invités à faire remonter toute suspicion de radicalisation. Il est ici rappelé que les remontées d’informations peuvent se faire par :

- signalement aux autorités compétentes (police, gendarmerie)
- appels gratuits vers un **numéro vert 0 800 005 696** (Centre National d’assistance et de prévention de la radicalisation)
- par internet sur www.stop-djihadisme.gouv.fr pour accéder à un formulaire en ligne

Tous les acteurs locaux (délégué du préfet, les services en charge de la jeunesse de l’éducation de la famille et de la prévention de délinquance des collectivités locales, la mission locale, les associations et notamment celles œuvrant dans les champs socio-éducatifs, sportifs et sanitaires, des représentants des conseils citoyens, les bailleurs sociaux...) et les dispositifs doivent être mobilisés pour donner un nouvel élan à la remontée d’informations de signaux faibles et à la détection de jeunes de 16 à 25 en cours de radicalisation. A ce titre, il est proposé la création d’un groupe opérationnel au sein du CLSPD composé des principaux partenaires concernés et de confier à la coordonnatrice du CLSPD le rôle de coordination et d’animation de ce sujet.

B – Sensibilisation et formation des acteurs

Afin d’éviter toute stigmatisation, savoir faire preuve de discernement et disposer d’un socle commun, un plan de formation et de sensibilisation sera déployé. Plusieurs niveaux d’intervention sont envisagés :

● **Formation des professionnels associés à la réponse publique :**

- session de deux jours de formation relative à la prévention de la radicalisation mise en place par le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Son contenu a vocation à avoir une meilleure connaissance du phénomène de radicalisation et du cadre juridique s’y afférent et des actions publiques engagées.
- sensibiliser et informer sur la procédure de signalement
- documentations autour de la thématique (“guide interministériel de la radicalisation”)

● ***Sensibilisation des conseillers citoyens, éducateurs, médiateurs, adulte-relais et associations financées au titre de la politique de la ville au phénomène de radicalisation***

● **Déploiement du plan de formation valeurs de la République et laïcité sur le territoire par les formateurs de niveau 2 habilités.**

C. les habitants des quartiers

Il est ressorti dans les travaux préalables au plan d'actions, un besoin pour les habitants de s'informer et de s'exprimer sur les problématiques les intéressant. Dans cette perspective, il sera soutenu le développement voire la création d'espaces d'échange pour les habitants notamment sur les thématiques du vivre ensemble (Conseil de quartier...)

D. actions collectives de prévention

Le présent plan local de prévention de la délinquance poursuit les objectifs suivants :

- Agir selon une politique globale de cohésion sociale de vivre ensemble, en lien avec les politiques éducatives, associatives, d'aménagement, de santé, de jeunesse, d'égalité et de lutte contre les discriminations,
- Conduire une action de prévention forte dans la durée,
- Augmenter le sentiment de sécurité,
- Développer une conception de la tranquillité publique qui restaure le lien social, l'apaisement et permet le bien vivre ensemble,
- Renforcer le partenariat pour une action partagée.

D1 - La prévention primaire

Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

En matière de prévention primaire, la Commune de Saint-Joseph, à travers son contrat de territoire global, son projet éducatif territoriale et le contrat local de santé, propose une offre de service de la petite enfance, de la jeunesse et des familles.

L'offre est riche et diversifiée mais ne touche pas toujours les publics les plus exposés.

Il s'agit ici de permettre le repérage et la prise en charge des jeunes exposés à un risque de délinquance ou de récidive, de mieux appréhender les parcours et de favoriser les passerelles entre les différents dispositifs.

Ce programme s'appuiera sur les politiques de prévention primaires (éducative, sociale et de santé) qui créeront un environnement favorable à l'épanouissement de la jeunesse par la coordination à l'échelle municipale.

Agir en faveur des familles

Le travail mené auprès des jeunes connaît une réelle efficacité lorsqu'il est accompagné d'une démarche auprès des parents et plus largement des familles (fratries...). Cet axe tend à favoriser les actions permettant d'associer les parents aux

démarches menées auprès de leurs enfants dans le cadre notamment des dispositifs socio-éducatifs mais également de veiller au développement des actions de soutien à la parentalité.

Eduquer à l'utilisation des outils numériques et aux médias

Les médias sont omniprésents dans la vie quotidienne des jeunes et des familles. Ils sont sources d'information et de désinformation. Il est donc important de travailler avec la population autour de l'apprentissage de l'usage des outils numériques mais aussi de favoriser le développement des actions menées auprès des jeunes et des familles, concernant l'utilisation des réseaux sociaux. D'autre part, il est également nécessaire de promouvoir les actions autour de l'éducation aux médias permettant de prendre un certain recul et d'avoir un esprit critique face aux informations communiquées via les médias télévisés et numériques, notamment sur les thématiques liées au phénomène de radicalisation, aux théories du complot...

Agir sur la sécurité et la tranquillité publique

L'efficacité de la politique locale de sécurité et de prévention résidera principalement en sa capacité à faire diminuer l'insécurité réelle mais également l'insécurité ressentie, à permettre la réappropriation des espaces et le retour à la tranquillité publique dans les zones ciblées.

Pour ce faire, il sera essentiel d'articuler les moyens dont dispose chaque acteur et d'associer les habitant(e)s à la démarche pour les rendre acteurs de la sécurité.

D2- La prévention secondaire

Si la construction de réponses personnalisées pour chaque jeune en situation de radicalisation incombe à la cellule de suivi du préfet qui met en œuvre une prise en charge psychologique et un parcours éducatif, d'insertion sociale et professionnelle, le présent plan d'actions à vocation à mettre à disposition les ressources locales (lieux d'accueil, dispositifs avec des personnels formés) dans un souci de complémentarité.

Prise en charge psychologique	Centre Médico-Psychologique	
Accompagnement dans le champ éducatif, social et professionnel	Le Conseil Départemental	- la prévention et de lutte contre l'exclusion sociale, - la prévention et de protection de l'enfance, - la prévention des inadaptations, Aide et accompagnement des personnes en difficultés.
Intervention des associations habilitées	Prévention PEI et de l'AMAFAR	- un accompagnement éducatif des jeunes - un accompagnement des familles

Proposition de plan d'actions élaboré par le groupe de travail qui s'est réuni le 20 septembre 2017

Priorités	Public	Partenaires
Formation / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation au phénomène de radicalisation - formation des acteurs locaux - formation aux valeurs de la république et laïcité - Informer les habitants, créer des espaces d'échanges notamment sur les thématiques du vivre ensemble 	<p>Élus les agents de la collectivité les conseils citoyens les adultes relais</p> <p>Etat</p>
<p>Axe 1 : Prévention de la délinquance et de la récidive</p>		
<p>1.1. coordonner les actions de tranquillité publique</p>		
<p>- « Mise en œuvre d'un groupe opérationnel de suivi personnalisé » Éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance Prévenir et lutter contre les comportements déviants et le risque de rupture Repérer les actes d'incivilités ou comportement déviant 18-25 ans Réfléchir à la prise en charge la plus pertinente au problème posé Coordonner la prise en charge des jeunes</p>		

P R E V E N T I O N P R I M A I R E



<p>1.3. Prévenir les conduites à risque</p>	<p>collégiens lycéens</p>	<p>Vie Libre</p>
<p>- «Prévention des conduites addictives en milieu scolaire» Savoir détecter, anticiper et donc prévenir les conduites à risque Sensibiliser les publics aux dangers liés à l'usage de tous les produits psycho-actifs, aux effets de l'alcool sur leurs comportements Mettre en œuvre des actions collectives et individuelles autour des addictions</p>	<p>Collégiens Parents</p>	<p>CLSPD</p>
<p>- «Prévention : dangers d'internet» Eduquer à l'utilisation des outils numériques Sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux dangers d'internet Promouvoir des actions autour de l'éducation aux médias Favoriser la bonne utilisation</p>		

1.4. développer les actions de prévention à travers la pratique sportive, la culture et les loisirs

- «**Indiana jeunes sport nature**»
Favoriser le mieux vivre ensemble et développer avec les jeunes, pour et par le public des adolescents des actions telles que : le futsal, camping jeunes, séjour océan indien.
Développer la mixité sociale en misant sur le sport et les valeurs d'éducation populaire comme vecteurs d'épanouissement personnel et déclencheurs de dynamique collective.

12-18 ans

OMS

- «**Opération Ville Vie Vacances**»
Offrir des vacances pour tous
Permettre l'accès au sport et à la culture pour tous
Développer la vie des quartiers
Faciliter l'accès de publics jeunes en difficultés ou fragilisés, à des activités de loisirs
Bénéficier d'une prise en charge éducative

13-18 ans issus des quartiers prioritaires

OMS
Arts Pour Tous

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 10/07/2018



ID : 974-219740123-20180629-DCM20180629_12-DE

<p>Arts pour tous</p>	<p>20 jeunes et adultes âgés entre 14 et 25 ans</p>	<p>gendarmerie</p>
<p>20 jeunes et adultes âgés entre 14 et 25 ans</p>	<p>élèves de CM2</p>	<p>BPDJ</p>
<p> Ce projet vise à contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre du projet de vie des jeunes fragilisés et favorise leur devenir d'adultes et de citoyens responsables: - en répondant à leurs besoins spécifiques - en apportant des outils adaptés - en les accompagnant pour trouver ou retrouver une véritable </p>	<p> 1.6. prévenir la délinquance en milieu scolaire - «Violences dans les écoles primaires» Développer les approches de prévention partenariale au sein des établissements scolaires portant sur les incivilités et les violences à l'école Développer les projets de sensibilisation </p>	<p>collégiens</p>
<p> - «Point Ecoute Gendarmerie» Recenser les problèmes rencontrés par les jeunes Prévenir les risques liés à tous types de violences Rapprocher gendarmes et jeunes afin que des liens de confiance et de mutuel respect s'installent. </p>	<p>collégiens</p>	<p>gendarmerie</p>

1.8. Soutenir la parentalité

- «**café des parents**»

établissements
scolaires

Parents

- «**les ateliers parents**»

L'objectif de ces ateliers est de donner aux parents des pistes pour faire des choix cohérents et respectueux de l'enfant, de les conforter dans leur rôle de parent, de les valoriser, de les aider à se sentir mieux, d'apporter du positif dans leur vie, de savoir apprivoiser leurs émotions...

parents

VBJ

<p>CLSPD</p>	<p>familles</p>	<p>- «création d'un CDDF» Aider et soutenir les familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale - Proposer des mesures d'accompagnement et/ ou de soutien adaptées Intervenir le plus en amont possible pour empêcher les situations préoccupantes de s'aggraver Apporter une réponse de proximité Restaurer l'autorité parentale et le respect des valeurs de la République</p>	
<p>Partenaires institutionnels et associatifs</p>		<p>Priorité 3.1. Coordonner les actions en matière de tranquillité publique</p>	<p>AXE 3 : sécurité et tranquillité publique</p> <p>- «coordination des actions» Constituer un socle de réflexion commun aux différents partenaires Alimenter les propositions d'amélioration sur la sécurité de l'espace public</p>
<p>T R A N Q U I L L I T E P U</p>			

**B
L
I
Q
U
E**

Priorité 3.2. Prévenir les violences dans les espaces publics

- «sécurisation aux abords et à l'intérieur de la gare routière»

Renforcer la sécurité aux abords et à l'intérieur de la gare routière par des mesures préventives et dissuasives

population

gendarmerie
police
municipale
ASVP

- «prévention des violences aux abords des établissements scolaires»

Renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires par des mesures préventives et dissuasives

colégiens
lycéens

gendarmerie
police
municipale
éducation
nationale

<p>Equipe sociale de proximité</p>	<p>AJMD</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer une présence éducative et sociale sur les lieux de vie du centre-ville de Saint-Joseph (zones prioritaires) - repérer et construire une relation de confiance avec les publics se trouvant en grande difficulté et réticents aux offres institutionnelles - offrir un soutien à toute personne confrontée à un problème social en lui proposant les services et solutions qui peuvent l'aider au mieux- mettre en œuvre une orientation adaptée vers les institutions compétentes
<p>Priorité 3.3. Prévenir les actes de délinquance</p>	
<p>- «conseils pratiques de sécurité»</p> <p>Compléter et diffuser des informations utiles via le site internet de la ville de Saint-Joseph, sur les problématiques liées à la sécurité et à la prévention</p> <p>Dispenser des conseils et bonnes pratiques citoyennes et responsables</p> <p>Sensibiliser via des campagnes de prévention (type affiches, flyer, page WEB)</p>	<p>population</p> <p>ville population</p>

VI – LE PILOTAGE

A – Création d'un groupe opérationnel « prévention de la radicalisation

Ce groupe opérationnel n'a nullement vocation à se substituer à la cellule de suivi du préfet qui pilote le dispositif au niveau régional et au sein de laquelle ont lieu des échanges sur des situations individuelles et/ou sont proposées des actions d'accompagnement personnalisées.

Le rôle du groupe opérationnel instauré par le contrat de ville et placé sous le pilotage du CLSPD permettra de manière complémentaire de structurer une démarche locale de repérage de la radicalisation et éventuellement de proposition de prise en charge individualisée sur la base des sollicitations de la cellule de suivi départementale.

B – Composition du groupe opérationnel

Le partenariat de proximité s'organise autour du groupe opérationnel et doit permettre d'identifier des professionnels, qui devront nécessairement être formés pour être en mesure d'intervenir, chacun dans son domaine de compétence.

Ce groupe est composé de :

- Délégué du Préfet,
- Education Nationale et en particulier les chefs d'établissements du territoire,
- Services de gendarmerie,
- Procureur,
- Services de justice,
- Agence Régionale de Santé,
- Service de la collectivité en charge de la jeunesse, de l'éducation, des familles, de la prévention de la délinquance,
- Conseil Départemental,
- Mission Locale,
- Associations qui œuvrent dans les champs de l'éducation, de la prévention, de la médiation sociale, du sport, de la santé et de la parentalité,
- Conseils Citoyens
- Bailleurs sociaux

VII – LE FINANCEMENT

Afin de mettre en œuvre une politique globale de prévention de la radicalisation, il convient de veiller à une répartition des crédits existants entre les différents niveaux d'intervention.

Le FIPD :

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est doté depuis 2015 d'une enveloppe dédiée à la prévention de la radicalisation. Les préfets de

département disposent d'une délégation de ce fonds pour financer les actions engagées par leurs cellules départementales visant à l'accompagnement des jeunes et des familles concernés. Les communes et les associations qui portent des actions de prise en charge de ces situations sont éligibles au FIPD, dès lors qu'elles se situent principalement dans le champ de la prévention secondaire. Il appartient au Préfet d'arrêter la programmation des crédits qui lui sont délégués.

Les crédits de la politique de la ville :

Les crédits de la politique de la ville peuvent être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de prévention primaire (circulaire du 21 janvier 2016 du Ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports sur les orientations de la politique de la ville 2016).

Les crédits de l'Etat dits de « droit commun » :

Les autres crédits de droit commun peuvent être sollicités dans le champ de la prévention.

Les crédits des collectivités territoriales :

Les collectivités territoriales, signataires des contrats de ville, ont vocation à cofinancer les actions inscrites dans le plan d'actions dès lors qu'elles entrent dans leur champ de compétences.

Les autres crédits mobilisables :

Les crédits de la CAF pourront notamment être mobilisés en matière de soutien à la parentalité, de même que ceux des ARS dans le cadre des prises en charges psychologiques.

VIII – L'évaluation du dispositif préventif

Il appartient de convenir avec l'ensemble des partenaires les indicateurs d'évaluation et d'impact du dispositif préventif.

L'évaluation sera présentée à la fois en assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en comité de pilotage du contrat de ville.

Plusieurs indicateurs pourront être retenus :

- Le nombre de personnes formées localement pour détecter les signaux faibles,
- L'ajustement du plan d'actions de prévention primaire au regard des constats posés sur le territoire,
- La capacité de mobilisation du groupe opérationnel à des demandes d'accompagnement formulées par le comité départementale en complément du suivi mis en œuvre,
- Le nombre d'acteurs mobilisés dans le champ éducatif, social, psychologique.

Calendrier :

20 septembre : réunion de présentation du plan de prévention de la radicalisation

12 octobre : réunion du groupe opérationnel : échanges sur le diagnostic, co-élaboration du plan

Novembre : validation du plan

Novembre/décembre : délibération en conseil municipal en conseil municipal

... : validation en COPIL du contrat de ville